



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 26 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 02 décembre à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **18**

Présent(s) : J. RAILLARD - M. ECHARDOUR - B. LANDAIS - M. RIGOUIN - S. SOULARD - A. BLOTTIÈRE - G. LE ROYER - M. POUSSIER - D. MAILLARD - C. LANDAIS - M. CONNEAU - S. SAINT-ELLIER - J. MOREAU - C. ALLAIN - M.F. THELIER - A. POMMIER

Arrivée de S. SAINT-ELLIER à 20h32

Absent(s) excusé(s) :

D. METAIRIE a donné pouvoir à A. BLOTTIÈRE
V. LONGRAIS a donné pouvoir à M. CONNEAU

Secrétaire de séance : M. ECHARDOUR a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2020 – PHOTOCOPIES OU NUMERISATION

N° 2019-096

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2019-057, en date du 08 juillet 2019, relative à l'ensemble des tarifs communaux applicables sur l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux, ci-après annexée, et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

TARIFS PHOTOCOPIES OU NUMERISATION	2020
A4 - N&B	0,40
A4 - Couleur	0,70
A4 - recto-verso - N&B	0,60
A4 - recto-verso - Couleur	1,10
A3 - N&B	0,60
A3 - Couleur	1,10
A3 - recto-verso - N&B	0,70
A3 - recto-verso - Couleur	2,00
Associations Lasséennes N&B	0,10
Associations Lasséennes Couleur	0,50
Télécopie (Fax) : tarif de la copie N&B ci-dessus + 10 centimes d'euros	Copie + 0,10

Vote : Pour : **à l'unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 06 décembre 2019

Le Maire,
Jean RAILLARD

